dans ce cas invoquer le précédent à l'avance. On peut trouver beaucoup d'exemples où l'on voit le premier ministre britannique déclarer en début de session que certains domaines seront considérés comme mineurs et qu'un vote défavorable à leur égard ne saurait être réputé vote de confiance, tandis que d'autres domaines sont déclarés majeurs et tout vote à leur sujet est un vote de confiance.

Je m'adresse à toutes les banquettes du côté gouvernemental de la Chambre.

Une voix: Elles sont vides.

L'hon. M. Hamilton: Je dis à chaque député ministériel que son honneur est en jeu. Votre gouvernement minoritaire revendique-t-il les droits d'un gouvernement minoritaire après une défaite effective? Je soutiens que vous n'avez nul droit de siéger vis-à-vis après avoir été défait sur un projet de loi important. Il s'agissait d'un bill fiscal important pour les prévisions budgétaires du gouvernement. Je demande de quel droit, en pure logique et en pure justice, le gouvernement peut continuer à siéger avec honneur.

Voici maintenant la plus haute autorité qui ait jamais été citée dans le présent débat. Il s'agit d'un homme qui a fait plus pour ruiner ce pays, l'unité nationale et le Parlement que tout individu dans l'histoire du pays. Je parle de celui qui, fondamentalement, est la cause de tout ce gâchis, car il n'a aucune force de volonté et il a détruit ses ministres à gauche et à droite au lieu d'accepter la responsabilité de ce qui cloche. Je citerai maintenant cet homme qui occupe le poste de premier ministre.

Le 23 avril 1963, au lendemain des élections, il a paru sur le petit écran, organe de diffusion par excellence, où la vérité toute nue s'imprime fatalement sur les traits. Voici ce qu'a dit le premier ministre lorsqu'il renonçait à la protection dont doit dépendre quelquefois un gouvernement minoritaire:

> Mon gouvernement a été à deux doigts d'obtenir une majorité absolue. Je ne m'en plains pas. Je suis bien décidé à ne pas laisser cette position minoritaire influencer le gouvernement de façon à affaiblir les décisions qu'il prendra dans votre intérêt. Nous ne tenterons d'éviter aucune question, aucun vote au Parlement. Nous ne rechercherons pas d'ententes particulières. Nous ne commettrons pas d'abus de confiance et ne trafiquerons pas de nos principes.

Une voix: Écoutez cela, Trudeau.

L'hon. M. Hamilton: Ces paroles sont extraites du communiqué officiel du texte de l'émission du 23 avril 1963.

Si le nouveau premier ministre élu n'avait pas été aussi suffisant, aussi arrogant ou aussi stupide, il aurait pu demander l'indulgence des Canadiens; s'il était mis en minorité sur des questions secondaires—cela fait partie des risques auxquels un gouvernement minoritaire est exposé—il n'aurait pas à en appeler au pays.

J'ai lu dans le hansard du 23 avril le discours prononcé par le premier ministre. Il y met en lumière la situation de son gouvernement minoritaire. Il nous demande maintenant de le traiter comme le premier ministre d'un gouvernement minoritaire et de le dispenser de renoncer à ses droits. Toutefois, en revenant de la Jamaïque, il était irritable et en colère, et il a donné à la télévision un pénible spectacle, blâmant son whip, et tout le reste. Il a blâmé à la Chambre le député de Winnipeg-Nord-Centre et il s'est fâché contre le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken), qui lui aurait fait commettre une erreur de jugement. Il a blâmé tout le monde, excepté lui-même. Son irritation passée, il a chargé son ministre de la Justice (M. Trudeau) de déclarer à la Chambre: «Mais il s'agissait d'une question secondaire, d'une minime question d'ordre technique, d'une surtaxe de 5 p. 100.» Elle venait s'ajouter à la hausse d'impôt de l'an dernier.

Pour comble, le premier ministre a déclaré: «Nous allons nous procurer cet argent de quelque manière». Le ministre des Finances a aussi dit «Nous allons obtenir cet argent». Quelqu'un est allé voir les créditistes en leur promettant que cette taxe ne serait pas imposée à nouveau s'ils approuvaient la motion de confiance. Je leur demande «Qui allez-vous croire?» Allez-vous croire ce qu'on vous a dit ou ce que vous avez entendu à la Chambre? Allez-vous croire ce que l'on a annoncé à la télévision, à la radio et dans les journaux, à savoir que le ministre des Finances a l'intention d'obtenir cette taxe de quelque manière et de vous arracher d'autres concessions? Tout créditiste et tout député qui vote en faveur de la motion de confiance du gouvernement se déhonore et vote en fait pour de nouveaux impôts, que le gouvernement actuel lèvera à la première occasion. N'oubliez jamais cela.

Quelqu'un a dit que les sociétés occidentales ne peuvent être gouvernées que d'après les précédents ou par la force des armes. Cet après-midi, le ministre de la Justice a refusé de reconnaître les précédents selon lesquels le rejet d'un bill financier d'importance majeure entraîne le renversement du gouvernement. Il a préféré nous présenter un argument pitoyable, un pur sophisme, savoir qu'il s'agit d'une simple question de procédure, d'une troisième lecture de rien du tout. Si le congrès du parti libéral d'avril prochain s'inspire de l'attitude du ministre de la Justice, que Dieu protège le Canada!

De nos jours, le gouvernement et les affaires sont extrêmement liés. Le Parlement se doit d'envisager l'emploi de méthodes moder-